



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Direction

Saint-Brieuc, le 5 octobre 2020

Affaire suivie par : Pierre BESSIN

Tél : 02.96.62.47.02

[pierre.bessin@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pierre.bessin@cotes-darmor.gouv.fr)

## **Comité local de cohésion territoriale des Côtes-d'Armor**

### **Relevé de conclusions de la séance d'installation du vendredi 25 septembre 2020**

La réunion s'est tenue de 15 h 30 à 17 h 00 à la préfecture, salle Jean Moulin, sous la présidence de M. Thierry MOSIMANN, préfet des Côtes-d'Armor.

#### **Participants :**

##### Au titre des collectivités territoriales :

Mme Sophie GUIHARD, directrice générale des services, Conseil départemental des Côtes-d'Armor ;  
M. Stéphane LEBLANC, directeur de l'espace territorial Armor, Conseil régional de Bretagne ;  
M. Mickaël CHEVALIER, vice-président, Dinan Agglomération ;  
M. Arnaud LECOURT, Dinan Agglomération ;  
Mme Martine BOU-ANICH, vice présidente, communauté de communes Kreiz Breizh ;  
M. Joël LE JEUNE, président, Lannion Trégor Communauté ;  
M. Jean-Michel GEFFROY, président, Leff Armor Communauté ;  
M. Mathieu VIOLETTE, Leff Armor Communauté ;  
M. Etienne LONGUEVILLE, directeur prospective et stratégie territoriale, Saint-Brieuc Armor Agglomération.

##### Au titre des services et établissements publics de l'État et des partenaires institutionnels :

Mme Béatrice OBARA, secrétaire générale de la préfecture des Côtes-d'Armor ;  
M. Bernard MUSSET, sous-préfet de DINAN ;  
Mme Dominique LAURENT, sous-préfète de GUINGAMP ;  
M. Laurent ALATON, sous-préfet de LANNION ;  
M. Christian LE BUHAN, directeur départemental des finances publiques (DDFIP) ;  
M. Didier VALENTIN, directeur adjoint des finances publiques (DDFIP) ;  
Mme Marianne LE BELLEC, direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ;  
M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) ;  
M. Yannick MORIN, président, Agence départementale d'appui aux collectivités (ADAC 22) ;  
M. Christophe MARQUES, directeur, ADAC 22 ;  
M. Benjamin GREBOT, directeur, ADEUPA ;  
M. Jean-Noël GUERRE, directeur régional, ADEME ;

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256  
Adresse géographique  
22022 SAINT-BRIEUC Cedex  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.  
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

M. Philippe BESSON, directeur régional, CDC – Banque des Territoires ;  
M. Régis SOENEN, directeur de l'antenne de Saint-Brieuc du CEREMA  
M. Jean-Pierre CLEMENT, Chambre départementale d'agriculture des Côtes-d'Armor ;  
Mme Sandrine PATEROUR, Établissement public foncier de Bretagne (EPFB).

Monsieur le Préfet procède à un tour de table et déclare installé le comité local de cohésion territoriale des Côtes-d'Armor.

**1°) Présentation des objectifs et du fonctionnement de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) :**

Monsieur le Préfet et le directeur départemental des territoires et de la mer présentent les origines de la création de l'ANCT, ses objectifs et les modalités prévues pour son fonctionnement : agir en complémentarité des acteurs existants, proposer des appels à projets, contribuer à la structuration des projets de territoire, assurer une mission de veille et d'alerte. Les politiques prioritaires de l'Agence et les missions du préfet, délégué territorial, sont précisées (Cf. diaporama présenté en séance en pièce joint).

Il rappelle que l'objectif premier de l'agence est de sortir de la logique traditionnelle de division des territoires en matière d'aménagement des territoires entre les métropoles, les villes, les territoires ruraux, pour prendre en compte les préoccupations de l'ensemble des territoires, et faire jouer les complémentarités entre eux. Il sera ainsi possible de mobiliser les moyens financiers existants.

Monsieur le Préfet indique que le paysage de l'ingénierie d'État s'est simplifié avec la création de l'ANCT, qui a vocation à gérer des grands programmes et grands projets. Mais il est illusoire que l'ANCT fasse tout : elle a d'abord vocation à travailler en parfaite complémentarité avec les acteurs de l'ingénierie présents sur le terrain. L'objectif sera de pouvoir développer la capacité d'ingénierie sur le terrain.

Il indique sa préoccupation d'être concret et opérationnel : il souhaite la mise en place d'un catalogue de l'offre d'ingénierie présente sur le département, par l'établissement d'une fiche ressource par acteur.

À cet égard, Jean-Michel GEFROY, président de Leff Armor Agglomération, souligne que les élus manquent de visibilité sur l'ensemble de l'offre et que les procédures de programmation financière des projets sont souvent extrêmement complexes.

Mickaël CHEVALIER, vice-président de Dinan Agglomération, partage les propos de Monsieur le Préfet, souligne les disparités territoriales qui peuvent exister entre le nord du département (zone littorale) et le sud plus rural, avec les risques d'inégalités que cela peut provoquer. Il rappelle à cet égard la chance qu'ont les Côtes-d'Armor d'être couverts par des schémas de cohérence territoriale (SCoT), voire des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi ou PLUi-H). Il convient de s'appuyer sur ces projets de territoire pour orienter les politiques.

Yannick MORIN président de l'ADAC souligne la volonté de l'agence de développer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour apporter un appui à l'ensemble des territoires.

Benjamin GREBOT indique que les agences d'urbanisme sont en train d'achever une lecture croisée de l'ensemble des territoires de Bretagne.

Monsieur le Préfet approuve ces propos et salue ces initiatives ; il souligne qu'il appartient aux élus de concevoir les politiques. Le rôle de l'ANCT sera bien d'accompagner la mise en œuvre des projets portés par les territoires et apporter les appuis manquants.

Yannick MORIN indique en réponse au souhait de Monsieur le Préfet que l'ADAC travaille, à la demande du Conseil départemental, à un guide de l'ingénierie, qui pourrait constituer le catalogue souhaité, avec une approche par questions, par structures et par types de projets.

*☞ Monsieur le Préfet valide le principe d'établir un catalogue de l'ingénierie publique et retient le principe que ce catalogue pourrait être constitué du guide en cours de réalisation par l'ADAC, s'il répond à ces objectifs.*

### **2°) Diagnostic des territoires d'intervention de l'ANCT et de l'offre d'ingénierie territoriale disponible :**

Le directeur départemental des territoires et de la mer présente une ébauche de diagnostic des territoires d'intervention de l'agence et de l'offre d'ingénierie territoriale. Il rappelle les enjeux que constituent la redynamisation des pôles urbains de SAINT-BRIEUC et LANNION (villes retenues à Action Cœur de Ville), la rénovation des petites villes et des villes moyennes, le désenclavement des secteurs ruraux isolés, la facilitation des mobilités du quotidien, la préparation au vieillissement inéluctable de la population, la protection des ressources naturelles, de l'environnement et du littoral, l'accompagnement de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Il présente également l'offre d'ingénierie territoriale présente dans le département qui, comme l'a souligné le récent rapport d'information parlementaire des sénateurs COSTES et GUENÉ qui se sont déplacés à SAINT-BRIEUC en février 2020, peut être considérée comme satisfaisante.

*☞ Le comité local de cohésion territoriale valide ce premier diagnostic.*

*☞ Monsieur le Préfet demande que sur cette base, il puisse être procédé à l'identification des territoires les plus fragiles du point de vue de l'offre en ingénierie au regard de leurs besoins.*

### **3°) Présentation des premiers programmes de l'ANCT :**

Monsieur le Préfet et le directeur départemental des territoires présentent le futur programme « **Petites Villes de Demain** » (PVD), qui sera officiellement lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2020 par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Le support contractuel des Petites Villes de Demain est l'opération de revitalisation du territoire (ORT), qui est nécessairement unique pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Ils présentent également les premiers principes connus des **contrats de relance et de transition énergétique (CRTE)**. Dans le cadre du plan de relance France relance, ces contrats ont vocation à être déployés sur l'ensemble du territoire national avant le 31 mars 2021.

Monsieur le Préfet indique qu'il s'agit dans les deux cas de contrats « intégrateurs », pensés au niveau de l'intercommunalité. Il souhaite que les EPCI du département aillent relativement vite dans la désignation des communes et le choix des premières actions.

Mickaël CHEVALIER pose la question de l'éligibilité à Petites Villes de Demain d'une ville comme DINAN, qui ne connaît pas de difficultés structurelles. Il est répondu que si la ville-centre de Dinan Agglomération n'a pas vocation à devenir elle-même petite ville de demain, son centre-ville n'en restera pas moins le périmètre central de l'opération de revitalisation du territoire, qui sera multi-sites avec la ou les communes désignées.

Joël LE JEUNE, président de Lannion Trégor Communauté, rappelle que sa communauté d'agglomération comporte sept pôles, qui comportent tous des vulnérabilités à un titre ou à un autre (cas du logement social à PERROS-GUIREC par exemple). Il reconnaît néanmoins qu'il

sera nécessaire de sélectionner seulement deux à trois pôles, tous ne pouvant s'inscrire dans la démarche PVD.

*☞ En ce qui concerne les CRTE, le comité local de cohésion territoriale valide le principe que dans les Côtes-d'Armor, leur périmètre sera au moins égal à celui de l'EPCI, sauf regroupement voulu par deux ou plusieurs EPCI (au niveau du pays par exemple).*

*☞ Monsieur le Préfet demande aux EPCI d'avancer dès à présent dans la formalisation de leur candidature à ces deux programmes, de manière à respecter les calendriers de désignation et à pouvoir inscrire de premières actions concrètes dans le cadre de France Relance.*

#### **4°) Validation d'une première feuille de route départementale de l'ANCT :**

*☞ Le comité local valide la proposition de feuille de route proposée par le directeur départemental des territoires et de la mer. Un ajout est opéré en séance (Cf. diaporama en pièce jointe).*

Monsieur le Préfet clôt la réunion en indiquant que la prochaine réunion du comité sera organisée au plus tard en tout début d'année 2021.

Le Préfet,

signé :

Thierry MOSIMANN